

## SEANCE DU 2 DECEMBRE 2014

-----

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

**Présents** : MM. BINET, MARGOT, MM. GOLFRIN, JOUBERT, GALIEN et PETIT.

**Absents excusés** : M. DELAMARE, Mmes GUIDEMANN, LEREFAIT, DESTRUEL et REMMEAU

**Secrétaire de séance** : M. GALIEN

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

### **N°32/2014 . Agrandissement de la cuisine de la maison des associations**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la maison des associations établi par M. Félix PERRET, architecte. L'estimation des travaux et des honoraires s'élève à la somme 76000 € HT. Cette extension permettra de restructurer et d'agrandir la cuisine existante devenue inadaptée. Le conseil municipal, toutes explications entendues :

- émet un avis favorable au projet,
- compte-tenu de l'importance des travaux au regard du budget de la commune, sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 30 %, soit 22800 €
- sollicite également une subvention au titre de la réserve parlementaire de 2500 €
- décide de contracter un prêt de 36 000 €
- d'autofinancer le reste de la dépense soit 14 700 € ainsi que la TVA d'un montant de 15 200 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

### **N°33/2014 . Création d'une aire de jeux pour les enfants**

Après avoir examiné les différents devis présentés pour la création d'une aire de jeux pour les enfants, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société JPP Direct qui s'élève à la somme de 5406,54 € TTC pour la fourniture d'un train complet 5 éléments et de dalles amortissantes. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015. Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire.

### **N°34/2014 : Aménagement d'un chemin d'accès aux ifs**

Le conseil municipal ayant décidé d'aménager un chemin d'accès aux ifs afin de préserver leur système racinaire, après examen des différents devis présentés, décide de retenir l'entreprise PECHAUX pour la réalisation des travaux. Le devis s'élève à la somme de 1364, 40 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2014.

### **N°35/2014 : Création d'allées dans le cimetière**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FEUILLYE pour la création de deux nouvelles allées dans le cimetière. Le devis présenté s'élève à la somme de 967, 68 € TTC.